

Activité: 307165	Chalette sur Loing
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES	
Recu: 31/07/2023	T DU MAIRE
Rep: 11/09/2023	ONNEMENT
ECONOMIQUE	MUNICIPALE
	

Ville de Chalette-sur-Loing
Original: URBA
31 JUIL. 2023
Copie(s): <i>Maire - C. Lepain - C. Keller</i>
Observation:

Orléans, le 19 JUIL. 20

La Préfète du Loiret

à

Mesdames et Messieurs les Maires

(liste des destinataires in fine)

OBJET : Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) de la vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval

P.I. : Sous bordereau.

Par arrêté préfectoral du 13 décembre 2021, j'ai prescrit la révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval.

La phase de consultation officielle des collectivités et des personnes publiques s'achèvera le 16 juillet 2023.

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval doit désormais faire l'objet d'une enquête publique diligentée par mes soins dans les formes prévues par le Code de l'environnement.

Cette enquête se déroulera du **lundi 18 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 19 octobre 2023 à 17h00 inclus** dans les mairies des douze communes et les deux EPCI concernés par ce plan.

La commission d'enquête désignée par le président du Tribunal administratif, est composée de trois personnes :

- Monsieur Jean BERNARD, Officier de l'armée en retraite est désigné en qualité de président de la commission,
- Monsieur Michel CARQUIS, ingénieur en retraite, et Monsieur Joël HUC, responsable plateforme logistique ERDF en retraite sont désignés comme membres titulaires.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de cette enquête et l'avis d'enquête, ainsi que le certificat d'affichage.

Le dossier et le registre d'enquête visés par les membres de la commission d'enquête seront déposés ultérieurement à la mairie par les services de la direction départementale des territoires.

J'appelle votre attention sur le fait que vous aurez à ouvrir le registre d'enquête le premier jour de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, je vous demande de transmettre, sans délai le dossier d'enquête publique, le(s) registre(s) d'enquête, les pièces annexes aux membres de la commission d'enquête. Ces derniers seront chargés de clore les registres d'enquête.

Dans le cadre réglementaire du déroulement de l'enquête, il est prévu que les maires des communes concernées par le plan soient entendus par la commission d'enquête. Un des membres de la commission prendra donc contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous pendant cette période.

Par ailleurs, un des membres de la commission tiendra des permanences dans les mairies aux lieux et heures mentionnés sur l'avis, afin que les personnes qui le désirent puissent émettre directement leurs observations.

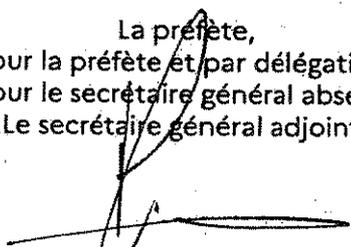
Je vous informe également que l'avis d'enquête publique sera publié dans les journaux « La République du Centre » éditions des 01 et 22 septembre 2023 et « L'Eclaireur du Gâtinais », éditions des mercredis 30 août et 20 septembre 2023.

A l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport de la commission d'enquête vous sera adressé par mes soins. Vous aurez alors à tenir ce document à la disposition du public, pendant le délai d'un an.

Le plan, éventuellement modifié, sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

Mes services, ainsi que ceux de la direction départementale des territoires du Loiret (service Loire, risques, transports) se tiennent à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires que vous pourriez avoir à formuler sur le déroulement de cette enquête publique.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Pour le secrétaire général absent,
Le secrétaire général adjoint,


Christophe CAROL

Copie : Monsieur le Sous-préfet de Montargis

Liste des destinataires :

- Monsieur le Maire d' Amilly,
- Monsieur le Maire de Cepoy
- Monsieur le Maire de Châlette-sur-Loing
- Monsieur le Maire de Corquilleroy
- Monsieur le Maire de Dordives
- Monsieur le Maire de Ferrières-en-Gâtinais,
- Madame la Maire de Fontenay-sur-Loing
- Monsieur le Maire de Girolles
- Monsieur le Maire de Montargis
- Monsieur le Maire de Nargis
- Monsieur le Maire de Pannes
- Madame la Maire de Villemandeur

Enquête publique relative au PPRI de la Vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval

Bordereau des pièces des dossiers d'enquête

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique.	1	Pour exécution.
Avis d'enquête publique.	1	Pour affichage en mairie au plus tard le mercredi 30 aout 2023
Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique.	1	A compléter et à retourner avec le dossier d'enquête
Certificat constatant le dépôt du dossier d'enquête.	1	A compléter et à retourner avec le dossier d'enquête.
PIECES A METTRE A ENQUETE PUBLIQUE		
1 dossier d'enquête	1	A mettre à la disposition du public du lundi 18 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 19 octobre 2023 à 17h00
1 registre d'enquête	1	Devra être ouvert par le Maire le lundi 18 septembre et clos par le commissaire-enquêteur le jeudi 19 octobre 2023.

NOTA : A l'issue de cette enquête publique, le registre d'enquête et leurs pièces annexées, ainsi que les certificats d'affichage, seront à transmettre, avec l'ensemble du dossier d'enquête dans les 24 heures, à l'attention du commissaire-enquêteur auquel il reviendra ensuite de me les adresser, avec son rapport et ses conclusions motivées.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
prescrivant une enquête publique relative à la révision du
Plan de Prévention des Risques d'Inondation
de la Vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU** le code de l'environnement et notamment les articles L.562-1 et suivants et R.562-1 et suivants relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ainsi que les articles L.123-1 à L.123-18, et R.123-1 à R.123-27 ;
- VU** le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre Val-de-Loire, préfète du Loiret ;
- VU** le décret du 26 mars 2021 nommant M. Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret, sous-préfet d'Orléans ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;
- VU** la décision N° F-024-20-P-0058 du 14 janvier 2021 par laquelle l'autorité environnementale (Conseil général de l'environnement et du développement durable) dispense la révision du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval de réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R.122-17 du code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2021 prescrivant la révision du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval ;
- VU** la décision n°E23000097/45 du 16 juin 2023 de la Présidente déléguée du Tribunal administratif d'Orléans portant désignation d'une commission d'enquête ;
- VU** les avis recueillis dans le cadre de la consultation prévue par l'article R562-7 du Code de l'environnement ;
- VU** les pièces constitutives du dossier d'enquête du PPRI de la vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval comprenant une note de présentation, un règlement, les plans de zonage réglementaire, les cartes des enjeux, le bilan de la concertation avec le public, le bilan de la consultation officielle des communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme et organismes associés ;
- Considérant** que le dossier est complet et régulier ;
- Après** consultation de la commission d'enquête ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

Arrête

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval, d'une durée de **32 jours, du lundi 18 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 19 octobre 2023 à 17h00 inclus**, en mairies d'Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Corquilleroy, Dordives, Ferrières-en-Gâtinais, Fontenay-sur-Loing, Girolles, Montargis, Nargis, Pannes et Villemandeur, à la communauté de communes des Quatre Vallées, et à l'agglomération montargoise et rives du Loing.

Article 2 : Par décision N° F-024-20-P-0058 du 14 janvier 2021 l'autorité environnementale a dispensé la révision du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval de réalisation d'une évaluation environnementale. L'ensemble des documents relatifs à cet avis sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr mots clés « Les PPRI du Loing et de l'Ouanne ».

Article 3 : Par décision n°E23000097/45 du 16 juin 2023 de la Présidente déléguée du Tribunal administratif d'Orléans a désigné la commission d'enquête qui se compose comme suit :

- **Président :** Monsieur Jean BERNARD, Officier de l'armée en retraite
- **Membres titulaires :**
 - Monsieur Michel CARQUIS, ingénieur en retraite,
 - Monsieur Joël HUC, responsable plateforme logistique ERDF en retraite.

En cas d'empêchement de M. Jean BERNARD, la présidence de la commission sera assurée par M. Michel CARQUIS, premier membre titulaire de la commission. M. Luc GRANIER est désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Article 4 : Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces relatives à l'enquête publique précitée sera tenu à disposition du public :

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>
- sur support papier en mairies d'Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Corquilleroy, Dordives, Ferrières-en-Gâtinais, Fontenay-sur-Loing, Girolles, Montargis, Nargis, Pannes et Villemandeur, ainsi qu'aux sièges de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) et de la communauté de communes des 4 Vallées (CC4V) aux jours et horaires figurant ci-après,
- sur un poste informatique, en mairie de Châlette-sur-Loing siège de l'enquête publique (1 Pl. de la République, 45120 Châlette-sur-Loing) aux jours et horaires figurant ci-après.

Communes, EPCI	Jours et horaires d'ouverture au public
Mairie d'Amilly 3 rue de la mairie 45200	Les lundi-mardi-jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.
Mairie de Cepoy 11 Avenue du Château 45120	Le Lundi de 13h30 à 17h30, du Mardi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le Samedi de 8h30 à 12h30.
Mairie de Châlette-sur-Loing (siège de l'enquête) 1 Pl. de la République, 45120	Du lundi au vendredi : 8h30/12h15 – 13h30/17h30

Communes, EPCI	Jours et horaires d'ouverture au public
Mairie de Corquilleroy 1, rue Prudent Harry, 45 120	Le lundi de 13h30 à 18h00, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi : de 9h00 à 12h00
Mairie de Dordives 6 rue de l'Église, 45680	Lundi de 14h00 à 18h00, Mardi, Jeudi et Samedi de 09h00 à 12h00, Mercredi et Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Mairie de Ferrières-en-Gâtinais Cour de l'Abbaye, 45210	Lundi de 14h - 18h, Mardi et Jeudi de 9h - 12h30, Mercredi et Vendredi de 9h - 12h30 et de 14h - 17h.
Mairie de Fontenay-sur-Loing 7, avenue de la République, 45210	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ainsi que le samedi de 9h à 11h30 en semaine paire.
Mairie de Girolles 8 rue du Bourg 45120	Lundi et mercredi de 14h-18h, vendredi de 15h-18h et le 1er samedi du mois de 9h-12h.
Mairie de Montargis 6, rue Gambetta 45200	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi fermeture à 17h.
Mairie de Nargis 1, rue de la Mairie, 45210	Lundi et vendredi de 9h00 à 12h30, mercredi de 13h30 à 17h00, Samedi de 9h00 à 11h30 en semaine impaire.
Mairie de Pannes 250 rue Marcel Donette, 45700	Lundi au vendredi de 08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Mairie de Villemandeur 1Bis avenue de la Libération, 45700	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h sans rendez-vous, de 13h30 à 17h15 sauf mercredi après midi sur rendez-vous, le mercredi après midi de 13h30 à 17h15 et le 1er et 3e samedi matin de chaque mois de 9h30 à 12h.
Agglomération montargoise et rives du Loing (service PUHM de l'AME situé au 1 ^{er} étage du centre commercial de la Chaussée, 30 rue du faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS)	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Fermeture le samedi.
Communauté de communes des 4 Vallées : 4, place Saint-Macé 45210 Ferrières-en-Gâtinais	Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h00, Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h00

Les personnes qui le désirent, pourront au cours de cette période, soit consigner leurs observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies et EPCI précités, soit les adresser à la commission d'enquête par voie postale ou par mail aux adresses suivantes pour qu'elles y soient annexées :

Mairie de Châlette-sur-Loing, CS 10 047 - 45 125 Châlette-sur-Loing, à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête.	adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : « PPRi Vallée du Loing - Agglomération Montargoise et Loing Aval ».
---	---

Les observations et propositions émises par écrit et par mail seront annexées au registre d'enquête de la commune concernée ou de l'une d'elle si plusieurs sont concernées. Les observations transmises par mail seront consultables dans la rubrique dédiée au dossier sur le site internet des services de l'État précité.

En outre, la commission d'enquête recevra les observations du public :

- le lundi 18 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Châlette-sur-Loing,
- le vendredi 22 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Amilly,
- le mardi 26 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Corquilleroy,
- le mardi 26 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Pannes,
- le samedi 30 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Cepoy,
- le mercredi 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Dordives,
- le mercredi 4 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Nargis,
- le samedi 7 octobre 2023 de 9h30 à 12h00 à la mairie de Villemandeur,
- le mardi 10 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Ferrières-en-Gâtinais,
- le mardi 10 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Montargis,
- le vendredi 13 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Fontenay-sur-Loing,
- le lundi 16 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Girolles,
- le jeudi 19 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Châlette-sur-Loing.

Article 5 : L'avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera affiché par les maires et présidents des EPCI concernés quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

En outre, dans les mêmes conditions de délais et de durée, sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procédera à l'affichage de ce même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. L'affiche répondra aux exigences de l'arrêté du 9 septembre 2021 du ministère de la transition écologique qui en fixe les caractéristiques.

Un avis sera également inséré par les soins de la préfète du Loiret dans deux journaux locaux, une première fois quinze jours au moins avant le début de l'enquête et une seconde fois dans les huit premiers jours de celle-ci.

L'avis sera également consultable dans le même délai sur le site internet des services de l'État dans le Loiret, à l'adresse suivante : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Les informations relatives au projet considéré peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires du Loiret (service Loire Risques et Transports : tel : 02 38 52 47 82).

Article 6 : Une fois l'avis des conseils municipaux prévu à l'article R562-7 du code précité consigné ou annexé au registre d'enquête, la commission d'enquête, en application de l'article R562-8 du code de l'environnement, entendra au cours de l'enquête les maires des communes sur le territoire desquelles le plan doit s'appliquer.

Article 7 : A l'expiration du délai d'enquête, les maires et présidents d'EPCI concernés transmettront sans délai au président de la commission d'enquête les registres d'enquête accompagnés des dossiers d'enquête et des documents annexés. Les registres seront clos et signés par le président de la commission d'enquête.

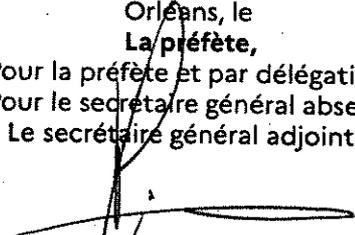
Dès réception des registres et des documents annexés, le président de la commission d'enquête rencontrera dans la huitaine, le responsable du projet, qui dispose ensuite de quinze jours pour répondre à ses questions et observations éventuelles.

À l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête établit un rapport et formule, dans le délai de 30 jours, un avis motivé sur le projet de PPRI soumis à enquête. Il le transmettra à la préfète avec les registres et les dossiers d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique), en mairies d'Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Corquilleroy, Dordives, Ferrières-en-Gâtinais, Fontenay-sur-Loing, Girolles, Montargis, Nargis, Pannes et Villemandeur, ainsi qu'aux sièges de la communauté de communes des Quatre Vallées et de l'agglomération Montargoise et rives du Loing ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Loiret.

Article 8 : La préfète est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté portant approbation du PPRI de la Vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing aval.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, le directeur départemental des territoires du Loiret, les maires d'Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Corquilleroy, Dordives, Ferrières-en-Gâtinais, Fontenay-sur-Loing, Girolles, Montargis, Nargis, Pannes et Villemandeur, les présidents de la communauté de communes des quatre vallées et de l'agglomération montargoise et rives du Loing et les membres de la commission d'enquête, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire.

Orléans, le **13 JUIL. 2023**
La préfète,
Pour la préfète et par délégation
Pour le secrétaire général absent,
Le secrétaire général adjoint,

Christophe CAROL



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI)
VALLÉE DU LOING – AGGLOMÉRATION MONTARGOISE ET LOING AVAL

En application de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2023, il sera procédé pendant **32 jours, du lundi 18 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 19 octobre 2023 à 17h00 inclus**, sur le territoire des communes d'Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Corquilleroy, Dordives, Ferrières-en-Gâtinais, Fontenay-sur-Loing, Girolles, Montargis, Nargis, Pannes et Villemandeur, à une enquête publique relative au projet de révision du PPRI de la Vallée du Loing – « Agglomération Montargoise et Loing Aval ».

Celui-ci a pour objectifs de :

- protéger en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens déjà exposés au risque,
- prévenir le risque en évitant que de nouvelles personnes et constructions ne s'implantent dans les zones les plus exposées,
- ne pas aggraver le risque en maîtrisant l'urbanisation et en préservant les champs d'expansion des crues, informer la population en mettant à sa disposition un document cartographiant les secteurs exposés au risque,
- prendre en compte les dernières évolutions réglementaires relatives à la prévention des risques d'inondation, les connaissances techniques ainsi que la précision des données disponibles sur la vallée du Loing notamment celles issues des crues de mai-juin 2016.

Par décision N° F-024-20-P-0058 du 14 janvier 2021 l'autorité environnementale a dispensé la révision de ce PPRI de réalisation d'une évaluation environnementale. L'ensemble des documents relatifs à cet avis sont disponibles sur le site internet www.loiret.gouv.fr, mots clés « Les PPRI du Loing et de l'Ouanne ».

La personne responsable du projet de révision du PPRI de la Vallée du Loing – « Agglomération Montargoise et Loing Aval » est Madame la Préfète du Loiret, 181 rue de Bourgogne – 45 000 Orléans, représentée par la Direction départementale des territoires de Loiret (Service Loire, Risques Transports, 02 38 52 47 82), service instructeur à contacter pour tout complément d'information sur ce projet de révision de plan.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces relatives à l'enquête publique précitée sera tenu à disposition du public :

- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours> ;
- sur support papier en mairies des communes précitées ainsi qu'aux sièges de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) et de la communauté de communes des 4 Vallées (CC4V) à l'adresse, jours et horaires figurant ci-après.
- sur un poste informatique, en mairie de Châlette-sur-Loing, siège de l'enquête publique, à l'adresse, jours et horaires figurant ci-après.

Un ou plusieurs des membres de la commission d'enquête publique désignée par le président du tribunal administratif d'Orléans, composée de MM. Jean BERNARD (Président), Michel CARQUIS (premier membre titulaire), Joël HUC (membre titulaire) et Luc GRANIER (suppléant), se tiendra à la disposition du public au cours de permanences organisées aux lieux et dates indiqués ci-après :

Communes, EPCI	Jours et horaires d'ouverture au public	Jours et horaires de permanences de la commission d'enquête
Mairie d'Amilly 3 rue de la mairie, 45 200	Les lundi-mardi-jeudi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 17h30, mercredi de 8h30 à 12 h et de 13 h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12 h et de 13 h à 17 h.	le vendredi 22 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
Mairie de Cepoy 11 Avenue du Château 45 120	Le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le Samedi de 8h30 à 12h30.	le samedi 30 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Châlette-sur-Loing (siège de l'enquête) 1 Place de la République, 45 120	Du lundi au vendredi : 8h30/12h15 – 13h30/17h30	le lundi 18 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 19 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Mairie de Corquilleroy 1, rue Prudent Harry, 45 120	Le lundi de 13h30 à 18h00, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi : de 9h00 à 12h00	le mardi 26 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Dordives 6 rue de l'Église, 45 680	Lundi de 14h00 à 18h00, mardi, jeudi et samedi de 09h00 à 12h00, mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.	le mercredi 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

Communes, EPCI	Jours et horaires d'ouverture au public	Jours et horaires de permanences de la commission d'enquête
Mairie de Ferrières-en-Gâtinais Cour de l'Abbaye, 45 210	Lundi de 14 h – 18 h, mardi et jeudi de 9 h – 12h30, mercredi et vendredi de 9 h – 12h30 et de 14 h – 17 h.	le mardi 10 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Fontenay-sur-Loing 7, avenue de la République, 45 210	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12 h et de 14 h à 17h30 ainsi que le samedi de 9 h à 11h30 en semaine paire.	le vendredi 13 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Mairie de Girolles 8 rue du Bourg 45 120	Lundi et mercredi de 14h-18h, vendredi de 15h-18h et le 1er samedi du mois de 9h-12h.	le lundi 16 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Mairie de Montargis 6, rue Gambetta 45 200	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30, le vendredi fermeture à 17 h.	le mardi 10 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Mairie de Nargis 1, rue de la Mairie, 45 210	Lundi et vendredi de 9h00 à 12h30, mercredi de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 11h30 en semaine impaire.	le mercredi 4 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
Mairie de Pannes 250 rue Marcel Donette, 45 700	Lundi au vendredi de 08h30 – 12h00 / 13h30 – 17h30	le mardi 26 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
Mairie de Villemandeur 1Bis avenue de la Libération, 45 700	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h sans rendez-vous, de 13h30 à 17h15 sauf mercredi après midi sur rendez-vous, le mercredi après midi de 13h30 à 17h15 et le 1 ^{er} et 3 ^e samedi matin de chaque mois de 9h30 à 12 h.	le samedi 7 octobre 2023 de 9h30 à 12h00
Agglomération montargoise et rives du Loing (service PUHM de l'AME situé au 1 ^{er} étage du centre commercial de la Chaussée, 30 rue du faubourg de la Chaussée, 45 200 MONTARGIS)	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Fermeture le samedi.	/
Communauté de communes des 4 Vallées : 4, place Saint-Macé 45 210 Ferrières-en-Gâtinais	Du lundi au jeudi de 9 h à 12h30 et de 14 h à 17h00, vendredi de 9 h à 12h30 et de 14 h à 16h00	/

Les personnes qui le désirent pourront au cours de cette période, soit consigner leurs observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies et EPCI précités, soit les adresser au président de la commission d'enquête par voie postale ou par mail aux adresses suivantes pour qu'elles y soient annexées :

Mairie de Châlette-sur-Loing, CS 10 047 – 45 125 Châlette-sur-Loing, à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête.	Adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : « PPRi Vallée du Loing – Agglomération Montargoise et Loing Aval ».
---	--

À l'issue de l'enquête une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public durant un an, dans chaque mairie, communauté de communes et agglomération précitées et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique). Ces éléments seront également disponibles sur la partie du site internet des services de l'État dans le Loiret dédiée à l'enquête tout comme le présent avis. À l'issue de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral au titre du Code de l'environnement, portant approbation du PPRi de la Vallée du Loing – « Agglomération Montargoise et Loing Aval ».

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Plan de Prévention des Risques d’Inondation (PPRI) de la Vallée du Loing - Agglomération Montargoise et Loing Aval

Le Maire de la commune de _____ certifie que l’avis
d’ouverture d’enquête publique relatif à l’enquête publique prescrite
par arrêté préfectoral du 13 juillet 2023 dans le cadre du projet de
PPRI de la Vallée du Loing - Agglomération Montargoise et Loing Aval,
a été affiché dès le à la porte de la mairie
et aux endroits les plus fréquentés de la commune, et est resté apposé
jusqu’au.....

Fait à _____, le.

Le Maire,

VU,
Le commissaire enquêteur,

**Enquête publique préalable au projet de PPRI
de la Vallée du Loing - Agglomération Montargoise et Loing Aval**

**CERTIFICAT
constatant le dépôt du dossier d'enquête en mairie**

Le Maire de certifie que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2023 ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public duau **2023 inclus.**

Fait à, le

Le Maire,

